

***ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES DYNAMIQUES
ULTRAMARINES***

***Guadeloupe – Guyane – La Réunion – Martinique – Mayotte – Saint-
Pierre-et-Miquelon***

**Consultation pour l'accompagnement de l'incubation de l'appel à
projet du programme OMBREE 3**

**SENSIBILISER, OUTILLER ET FORMER LES ENTREPRISES ET LES
COLLECTIVITÉS POUR DES BÂTIMENTS ULTRAMARINS ÉCONOMES
EN ÉNERGIE ET BAS CARBONE**

Table des matières

1.	Contexte et enjeux.....	3
1.1	Une nouvelle session du programme OMBREE	3
1.2.	Présentation de l'appel à projets et de l'incubateur	4
2.	Objet de la mission	5
3.	Détails des missions et livrables attendus.....	5
3.1	Diagnostic des projets présélectionnés pour l'incubation	5
3.2	Accompagnement des porteurs de projets.....	6
3.3	Identification des pistes de mutualisation entre projets.....	6
3.4	Valorisation et restitution des projets.....	7
3.5	Planification des différentes missions	7
4	Réponses à la consultation - modalités pratiques	8

1. Contexte et enjeux

1.1 Une nouvelle session du programme OMBREE

Depuis le début du programme OMBREE en 2020, le contexte ultramarin a évolué à l'aune des crises successives. Les objectifs ambitieux du Grenelle de l'environnement pour les DOM, réaffirmés par la Loi transition énergétique pour une croissance verte restent les mêmes pour une échéance qui approche (2030). Des efforts importants sur l'ensemble des territoires ultramarins ont conduit à des résultats significatifs. Face aux urgences actuelles, ces progrès en partie dus au travail des comités MDE, doivent se poursuivre et s'amplifier. C'est l'ambition de la nouvelle et troisième session du programme OMBREE, qui démarrera en septembre 2026 pour se finir en juin 2030.

Les précédents appels à projets OMBREE ont œuvré pour accroître la connaissance sur les modes constructifs adaptés aux contextes ultramarins et favoriser les échanges d'informations et de compétences sur la construction économe en énergie entre les outre-mer. Il a également permis de consolider un réseau inter-outre-mer pour fédérer l'expertise et diffuser les études et les recherches entre territoires ultramarins. C'est en s'appuyant sur ces premières actions que le nouvel appel à projet a l'ambition d'aller plus loin en faisant émerger des solutions aux défis actuels liés à l'augmentation du coût de l'énergie et la nécessité d'aller vers une société décarbonée et plus inclusive.

Les objectifs opérationnels du programme OMBREE sont les suivants :

- Accompagner la production locale d'outils pratiques en faveur de la construction durable en Outre-mer à travers un Appel à Projets (AAP),
- Valoriser les ressources ultramarines disponibles ;
- Outiller et sensibiliser les entreprises, les gestionnaires de bâtiments et les ménages ;
- Mobiliser des acteurs proches du terrain ;
- Proposer des passerelles de partage inter-outre-mer afin d'enrichir les expériences et les connaissances de chacun.

Le programme met notamment à disposition des acteurs ultramarins la plateforme numérique, développée sous « marque blanche », PERGOLA (Plateforme d'Échange de Ressource Gérée par les Outre-mer en Libre Accès). Cette plateforme valorise l'ensemble des ressources disponibles en lien avec le bâtiment durable en territoires ultramarins.

Par ailleurs, des tutoriels vidéo et des ressources pédagogiques seront produits pour outiller et sensibiliser les acteurs ultramarins (entreprises, gestionnaires de bâtiments, ménages...). Ces nouvelles ressources serviront de supports à l'organisation d'ateliers de sensibilisation.

1.2. Présentation de l'appel à projets et de l'incubateur

L'une des actions phare du programme vise à ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES DYNAMIQUES ULTRAMARINES à travers un appel à projets. Dans le cadre d'OMBREE 3, 14 projets lauréats seront retenus.

L'une des particularités de l'AAP OMBREE repose sur l'incubateur de projets, déjà présent dans les appels à projets précédents.

L'objectif de cet incubateur est d'assurer la solidité des projets retenus et de pouvoir, in fine, valider un soutien financier aux projets présélectionnés.

Cet accompagnement se fera sur des aspects techniques (pertinence, viabilité à plus ou moins long terme, impact...), mais également sur des aspects plus administratifs (recherche de financement, organisation du reporting financier, valorisation, recrutement...). Les équipes bénéficieront d'une aide pour consolider des volets de leur projet tels que :

- ✓ Le volet administratif et financier ;
- ✓ Le volet valorisation et évaluation des résultats ;
- ✓ La recherche de co-financeurs pour optimiser l'effet levier de l'aide allouée ;
- ✓ Les opportunités d'implication d'acteurs institutionnels locaux ;
- ✓ Les opportunités de mutualisation des moyens affectés aux projets.

L'incubateur de projets donnera à des petites et moyennes structures ultramarines les moyens de consolider et de déployer leurs propres projets en lien avec les économies d'énergie dans les bâtiments.

Deux phases d'incubation sont mises en place : une incubation courte sur une période de deux mois et une incubation longue sur une période de cinq mois. La répartition des projets entre incubation courte et incubation longue se fait lors du jury de pré-sélection, où est jugé le besoin de consolidation des projets retenus et l'accompagnement nécessaire pour leur finalisation.

Cet incubateur sera l'occasion de provoquer des échanges entre les porteurs de projets et, a fortiori, entre les différents territoires concernés. En effet, l'incubateur OMBREE est configuré de façon à retirer un bénéfice maximum des échanges d'expériences et de connaissances entre les territoires concernés. Ainsi, des mutualisations et rapprochements possibles entre projets seront recherchés, lorsque pertinents. Pour cette validation, les critères seront notamment centrés sur la pertinence du montage financier, la viabilité du projet, ainsi que son impact et sa transférabilité.

Enfin, l'incubateur de projets permet de sécuriser les phases de mise en œuvre et d'évaluation à venir.

2. Objet de la mission

La présente consultation a pour objet la désignation d'un prestataire pour une mission d'accompagnement aux porteurs de projet durant la phase d'incubation du programme OMBREE 3 qui se déroulera, en première approche, du 1^{er} trimestre 2027 au 3^{ème} trimestre 2027.

Il est attendu du prestataire un regard critique et une remontée des points de vigilance par rapport aux projets présélectionnés, afin que ces derniers puissent être retenus lors du second jury et être déployés par la suite.

Le prestataire devra justifier d'une expertise dans l'accompagnement de structures porteuses de projet, et dans l'animation de temps d'échange entre ces différentes structures, propices à l'identification de synergies.

Les missions sont réparties en 5 axes :

- Diagnostiquer les projets présélectionnés, à partir des dossiers qui auront été transmis au jury et des entretiens à réaliser au démarrage de l'incubateur et définir les objectifs à atteindre par les porteurs de projet pendant la période d'incubation,
- Accompagner les porteurs de projet, pour renforcer la structuration des projets (objectifs, partenaires associés, financement...) et atteindre les objectifs fixés lors du diagnostic,
- Identifier les pistes de mutualisation entre projets (qu'il s'agisse des moyens, des thématiques, des savoirs...) grâce à une grille de mutualisation à créer, et présenter ces pistes de mutualisation lors d'un atelier dédié,
- Préparer le plan de valorisation et de restitution des projets qui aura lieu à l'issue de la phase d'incubation, en intégrant également les bonnes pratiques utilisées et les axes d'amélioration,
- Planifier l'intégralité de la mission, en tenant compte des temporalités des différentes sous-actions, pour mettre à profit le temps consacré à l'incubation.

3. Détails des missions et livrables attendus

3.1 Diagnostic des projets présélectionnés pour l'incubation

A l'issue du jury de présélection, l'une des premières actions à réaliser par le prestataire est d'évaluer tous les projets retenus.

Il est attendu du prestataire que ce diagnostic s'appuie sur la réalisation d'un entretien d'entrée pour chaque projet.

Ce diagnostic servira pour établir les objectifs à atteindre pour chaque projet au cours de l'incubation.

Livrables :

- Pré-diagnostic s'appuyant sur l'analyse des dossiers de candidature
- Comptes-rendus des entretiens d'entrée avec les porteurs de projet
- Organisation et animation de la réunion de lancement
- Notes de diagnostic et d'objectifs pour chaque projet à transmettre à l'AQC, et qui pourront être partagées avec les autres porteurs de projet.

3.2 Accompagnement des porteurs de projets

L'incubation ayant vocation à consolider les projets présélectionnés, le prestataire devra assurer l'accompagnement des porteurs de projet.

Cet accompagnement se traduit notamment par la mise en place d'un coaching individuel durant plusieurs séances. Ces séances ont pour but de valider les objectifs fixés lors du diagnostic et d'assurer le suivi et la réalisation de ces derniers.

Dans le cas des projets relevant de l'incubation courte, les séances de coaching auront lieu toutes les semaines. Pour les projets relevant de l'incubation longue, les séances auront lieu toutes les deux semaines.

Livrables :

- Comptes-rendus des séances de coaching et de suivi des projets incubés

3.3 Identification des pistes de mutualisation entre projets

L'incitation aux échanges entre territoires ultra-marins est une des caractéristiques du programme OMBREE, sur laquelle l'accent est également mis pendant l'incubation.

Le prestataire a donc pour mission d'identifier les partages possibles entre projets, qu'il s'agisse, de façon non exhaustive, de compétences, d'expertises ou d'expériences. Pour cela, le prestataire doit créer une grille de mutualisation, qui recueillera les éléments que peuvent mettre à disposition les lauréats mais également les besoins.

Une fois cette grille de mutualisation consolidée, notamment durant les séances de coaching avec les lauréats, elle sera présentée pendant un atelier regroupant l'ensemble des porteurs.

Livrables et résultats attendus :

- Trame de la grille de mutualisation, à compléter et consolider grâce aux entretiens de coaching

- Atelier durant la phase d'incubation incluant la présentation de chaque projet par les porteurs, la présentation de la matrice consolidée et le recueil, auprès des porteurs :
 - o De leurs points d'intérêts au sein des autres projets,
 - o Des compétences qu'ils peuvent mettre à disposition des autres projets,
- Atelier de mutualisation après le jury de sélection des projets finaux, pour concrétiser les synergies préalablement identifiées
- Evaluation avec la grille et transmission des résultats à l'AQC

3.4 Valorisation et restitution des projets

Le programme OMBREE a à cœur de diffuser et de faire connaître les innovations à destination des territoires ultramarins. Dans cette même optique, la valorisation des projets ne fait pas exception.

Le prestataire doit donc proposer un plan de valorisation pour les projets retenus, mettant en valeur à la fois les projets en propre mais également les éléments transversaux qui s'en dégagent. Ce travail de valorisation commencera, a minima, 1 an après le démarrage des projets.

Le prestataire fournit également un retour d'expérience de la période d'incubation, en revenant sur les points forts observés mais également les axes d'amélioration. Ce travail pourra s'effectuer en s'appuyant sur la consultation des lauréats.

La valorisation inclut la présentation par le prestataire, des travaux d'incubation au jury du programme OMBREE, reprenant les éléments mentionnés précédemment : retour d'expérience, bilan du coaching, synergies identifiées, collaborations réalisées...

Enfin, il est attendu du prestataire qu'il intervienne durant la phase de déploiement, afin d'aider à définir la mutualisation des actions de valorisation.

Livrables et résultats attendus :

- Plan de valorisation des projets
- REX sur l'incubateur et bilan de l'incubation (approche qualitative et quantitative)
- Restitution de l'incubation aux membres du jury via une réunion en visio
- Participation, durant le déploiement des projets, à une réunion organisée avec le prestataire en charge de l'évaluation des projets, pour définir la mutualisation des actions de valorisation

3.5 Planification des différentes missions

Le prestataire devra fournir à l'AQC, un planning des différentes actions mentionnées ci-dessus et de leur articulation.

Livrable :

- Calendrier reprenant l'ensemble des tâches à réaliser

4 Réponses à la consultation - modalités pratiques

3.1 Candidats

Les réponses à cette consultation doivent venir de structures ayant l'habitude de travailler sur les thématiques ultramarines.

La réponse à cette consultation empêche la candidature à l'appel à projets OMBREE 3 ainsi qu'à la consultation relative à l'évaluation in itinere des projets lauréats.

3.2 Commanditaire

L'AQC, en tant que porteur du projet OMBREE, est commanditaire de cette prestation. L'AQC désignera au lancement de la mission, un chef de projet chargé de le représenter auprès du missionné. Il sera responsable de la gestion technique, administrative et financière de la mission confiée au prestataire, ainsi que la vérification de la qualité de la prestation.

Contact :

Hélène Haller – Chef de projet OMBREE

Email : h.haller@qualiteconstruction.com

En copie : Aurélien Lopes – Délégué Outre-mer

Email : a.lopes@qualiteconstruction.com

3.3 Présentation de la candidature

La réponse à la consultation doit être déposée sur le site du programme OMBREE avant le 4 septembre 2026, via [ce lien](#).

Le dossier devra contenir une proposition d'accompagnement aux porteurs de projets de l'incubateur OMBREE 3, incluant :

- La présentation des travaux précédemment réalisés,
- Une présentation de l'équipe mobilisée sur cette mission,
- L'annexe financière à télécharger [ici](#).

Il sera apprécié que l'annexe financière indique également le coût unitaire de la prestation pour un projet supplémentaire.

3.4 Jugement des candidatures

Les candidatures seront appréciées par l'AQC au regard des propositions d'action présentées (30%), ainsi que des références (30%), des capacités et compétences (20%) et du montant de la prestation proposée (20%).